

Nouveaux modèles ASRA bouvillons d'abattage et veaux d'embouche

par Ann Fornasier



À la mi-novembre, le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA) a déposé les résultats finaux des études de coûts de production 2010 dans le bouvillon d'abattage et dans le veau d'embouche. L'adoption des modèles était prévue à l'ordre du jour du C. A. de La Financière agricole du Québec (FADQ) du 18 novembre dernier. Les nouveaux modèles devraient entrer en vigueur à compter de 2012.

Les nouveaux modèles de coûts de production sont basés sur des enquêtes représentatives des secteurs, en considérant une juste représentation des régions et des diverses tailles d'entreprises.

Fait important à signaler, ces nouveaux modèles de coûts de production intègrent une nouvelle méthodologie de calcul des cultures associées, défendue par la Fédération, soit que les prix de vente de ces cultures sont considérés au prix stabilisé desdites cultures.

BOUVILLONS D'ABATTAGE

Les données finales des 32 entreprises examinées indiquent une taille d'entreprise de 1592 bouvillons, un gain de poids de 322 kg et 306 hectares (ha) en cultures (ancien modèle : 1430 têtes, 312 kg de gain de poids et 204 ha en cultures).

Le nouveau modèle affiche d'importants gains d'efficacité par rapport au précédent, notamment au chapitre de l'alimentation et du poids de vente. Nous estimons que l'impact (baisse) est d'environ 87 \$ net pour un bouvillon de 322 kg, sur la base des données de 2010. Cette estimation ne tient pas compte de la mesure du 25 % qui s'applique en sus.

Les résultats détaillés ont été présentés au comité élargi de mise en marché des bouvillons d'abattage le 17 novembre 2011.

VEAUX D'EMBOUCHE

Les données finales des 70 entreprises indiquent une taille comparable à l'ancien modèle, 115 vaches, 0,79 veau vendu par vache à un poids moyen de 670 livres, 216 ha en cultures dont 82 ha en pâturage (comparativement aux 36 entreprises du modèle précédent : 117 vaches, 0,8 veau vendu par vache, 668 lb (2010), 180 ha dont 81 ha en pâturage).

Dans le nouveau modèle, plusieurs postes de dépense affichent des coûts légèrement inférieurs à ceux du modèle précédent. Nous estimons que l'impact (baisse) est d'environ 87 \$ net par vache, sur la base des données de 2010. Cette estimation ne tient pas compte de la mesure du 25 % qui s'applique en sus.

Les résultats détaillés ont été présentés au comité de mise en marché des veaux d'embouche le 16 novembre dernier.

Participation aux programmes AGRI

par Ann Fornasier

Le 30 septembre de l'année suivante demeure la date limite pour faire parvenir vos données financières de l'année à la FADQ, et ce, pour les trois programmes AGRI (Agri-investissement, Agri-Québec, Agri-stabilité). Par exemple, vous aviez jusqu'au 30 septembre 2011 pour faire parvenir les données financières de l'année 2010. L'échéance peut toutefois être reportée au 31 décembre 2011 moyennant le paiement d'une pénalité.

Rappelons que l'ASRA procède à l'arrimage des programmes Agri, que vous participiez ou non sur une base individuelle. Ne vous privez pas des revenus auxquels vous êtes éligibles!

PPA – suivi des inventaires de bovins

par Réal Daigle

À titre d'agent d'exécution d'Agriculture et Agroalimentaire Canada pour l'administration du Programme de paiement anticipé, la Fédération rappelle aux producteurs de bovins (qui détiennent une avance de PPA) de l'obligation de maintenir en tout temps l'inventaire requis pour couvrir leur avance.

Dans le cas contraire, le producteur est tenu de rembourser l'avance, en proportion des inventaires manquants, dans les sept jours ouvrables suivant la vente.

Lancement de la norme biosécurité dans le secteur boeuf

par Nathalie Côté

La norme de biosécurité pour la production de bovins de boucherie a été développée par le bureau de la biosécurité de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), en collaboration avec la Canadian Cattlemen's Association (CCA) et un groupe d'experts dont la Fédération (représentants des associations provinciales de producteurs, représentants des gouvernements provinciaux et représentants scientifiques). Cette norme sera dévoilée sous peu.

La norme a une portée nationale, mais les activités de communication, de sensibilisation et de formation sont de nature provinciale. Le projet qui sera réalisé par la Fédération s'harmonisera aux deux autres projets qui se dérouleront en Alberta et au Manitoba. Chaque province a le mandat de développer le matériel pour une des cibles visées. Au Québec, le travail portera sur le mouvement des personnes, véhicules, équipements et outils.

Le projet permettra de développer :

- ➔ Une grille d'auto-évaluation à la ferme qui aidera le producteur à identifier les forces et les lacunes de sa ferme en regard de la norme;
- ➔ Une présentation électronique qui pourra être utilisée avec les deux autres présentations développées lors des sessions de formation de groupe;
- ➔ Une série de questions réponses qui permettront aux producteurs, ne pouvant assister à une session de formation de groupe, d'acquiescer les connaissances requises sur la norme de biosécurité dans la production de bovins de boucherie.

Ce projet est rendu possible grâce au financement du Programme d'appui à la mise en oeuvre de systèmes de biosécurité à la ferme dans le cadre de Cultivons l'avenir, une initiative fédérale, provinciale et territoriale. Le financement provient d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

Appel de projets veaux de lait – 2000 places-veaux disponibles

par Jean-Philippe Blouin

À la suite de l'approbation des modifications au Règlement sur la production et la mise en marché des veaux de lait par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, le comité de mise en marché des veaux de lait a récemment convenu d'attribuer, par appel de projets, 2000 places-veaux à partir de la réserve de la Fédération.

En plus de redynamiser la production, la remise en circulation de places-veaux vise à permettre à un nombre de producteurs de réaliser des projets d'agrandissement ou d'aménagement des bâtiments d'élevage en logement collectif. Les producteurs de veaux de lait ont jusqu'au 25 novembre 2011 pour soumettre leurs projets.

La perception va bon train

par Louis Hébert

Comme tous le savent, le processus de facturation pour la contribution spéciale pour le développement de la mise en marché des bovins de réforme (53,86 \$) a été devancé en 2011 par l'envoi aux producteurs, dès le mois de mars, de la facture et du formulaire de corrections d'inventaire.

La Fédération est donc heureuse de constater l'augmentation du pourcentage de paiement de la facture annuelle qui atteint 86 % en novembre 2011 alors qu'il n'était que de 74 % à cette même période en 2010.

Taux de perception au 15 novembre 2011

| ➔ | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 |
|---|------|------|------|------|
| | 98 % | 97 % | 94 % | 86 % |

Congrès de l'UPA 2011

par Réal Daigle

La Fédération déléguera 15 représentants membres du C. A., dont les cinq membres du conseil exécutif, au congrès de l'UPA qui se tiendra les 29, 30 novembre, et 1^{er} décembre 2011. Il s'agit de Mmes Thérèse G. Carbonneau et Johanne Poulin et MM. Yvon Boucher, Sylvain Bourque, Michel Daigle, Michel Des-sureault, Stanislas Gachet, Guy Gallant, Gérard Lapointe, Daniel Lajoie, J.-Alain Laroche, Gilles Murray, André Ricard, Pierre Ruest et Claude Viel.

La Fédération sera bien représentée pour défendre les intérêts des producteurs de bovins dans chacun des cinq ateliers pour l'étude des résolutions, soit : vie syndicale, sécurité du revenu, environnement, mise en marché et politiques agricoles.

La Fédération de demain...

par Jean-Philippe Deschênes-Gilbert et Gaëtan Bélanger

Depuis l'adoption du Plan conjoint en 1982, peu de modifications ont été apportées à la structure et au fonctionnement de la Fédération. Considérant l'évolution de la production et des besoins des producteurs de bovins, la Fédération se pose aujourd'hui quelques questions essentielles :

- ➔ Notre gouvernance actuelle est-elle toujours en parfaite adéquation avec notre mission?
- ➔ Quel rôle doit-on donner à l'échelon régional? Sous quelle forme : syndicat ou comité régional?
- ➔ Comment améliorer le fonctionnement des conseils d'administration et des comités de mise en marché?

Force est de constater qu'il s'agit ici d'un véritable chantier de travail qui interpelle l'ensemble de la structure. C'est pourquoi la Fédération effectue actuellement une tournée de cinq syndicats régionaux. Une tournée des comités de mise en marché suivra à compter de janvier 2012.

Cette tournée vise à sensibiliser les élus régionaux au chantier de réflexion sur la gouvernance de la Fédération. Les représentants de la Fédération profitent également de l'occasion pour recevoir les préoccupations des élus à cet égard. Un dossier à suivre...

... S'ARRIME À L'UPA DU FUTUR

La mise en œuvre de l'UPA du futur interpelle tous les groupes affiliés. Au bovin, des changements seront nécessaires à la fois à la Fédération et dans les syndicats concernés par la première vague (Abitibi-Témiscamingue, Outaouais-Laurentides, Lanaudière, Mauricie et Gaspésie).

En région, les règlements généraux des syndicats de producteurs de bovins devront être modifiés dans le but d'harmoniser leurs territoires avec ceux des fédérations régionales, sur la base des MRC. Cela pourra également influencer la composition des conseils d'administration des syndicats régionaux de producteurs de bovins.

Ces règlements seront soumis à l'approbation des producteurs lors des assemblées régionales de février ou mars 2012. Les syndicats régionaux des producteurs de bovins concernés devront également définir les modalités de détermination de leurs représentants siégeant aux conseils d'administration des nouveaux syndicats locaux (structure de l'UPA du futur).

Pour sa part, le conseil d'administration de la Fédération devra apporter des modifications à son Règlement sur la division en groupes géographiques des producteurs de bovins dans le but, là aussi, d'harmoniser les territoires aux fins de l'application du Plan conjoint.

Veau vérifié : matériel pédagogique pour les producteurs

par Nathalie Côté

La mise en place du programme Veau vérifié (VV) vise à donner aux producteurs un moyen de satisfaire aux exigences des consommateurs relativement à la salubrité des aliments. Pour que l'entreprise obtienne la certification Veau vérifié, le producteur doit s'engager à respecter la liste des pratiques obligatoires, à tenir les registres à jour, à les conserver et finalement, à obtenir une évaluation satisfaisante du vérificateur du programme. Avant d'implanter le programme à sa ferme, le producteur est invité à participer à un atelier de formation.

Du matériel pédagogique sera développé pour les producteurs de veaux de grain et de veaux de lait, afin de faciliter leur compréhension des exigences du programme Veau vérifié. Ce matériel permettra d'offrir des ateliers de formation. En participant à la formation, le producteur prendra connaissance des exigences qu'il doit mettre en place sur la ferme.

Rappelons que le programme Veau vérifié est le programme national qui a reçu sa reconnaissance technique à l'automne 2010. Ce programme de salubrité des aliments vise toutes les entreprises qui élèvent des veaux au Canada.

Ce projet est rendu possible grâce au financement du Programme d'appui à l'implantation des systèmes de salubrité alimentaire à la ferme dans le cadre de Cultivons l'avenir, une initiative fédérale, provinciale et territoriale. Le financement provient d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.



Le site Internet du Veau de lait du Québec fait peau neuve et passe au 2.0

Pressé par le temps, le consommateur désire accéder à un maximum d'informations pertinentes en peu de « clics ». Ainsi, en un coup d'œil, le veaudelait.com offre à l'internaute toutes les informations adaptées à ses besoins, le tout accessible sur un portail unique.

Le nouveau site offre :

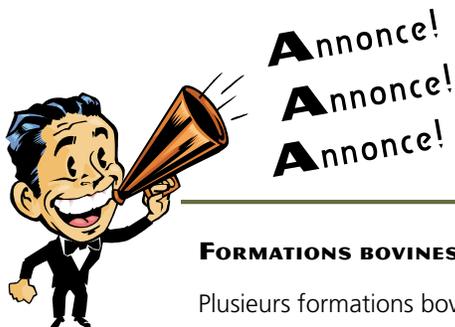
- un menu simplifié et facile d'accès, comprenant de nouvelles sections identifiées par des boutons visuellement attrayants;
- une nouvelle section intitulée *À la une* pour un aperçu des activités inédites et des sujets de l'heure;
- des nouvelles fonctionnalités 2.0 telles que le partage de recettes via les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, You Tube, etc.); et
- une galerie d'images vidéo réalisées par le Veau de lait du Québec pour mettre en valeur différentes démonstrations culinaires.

Finalement, fidèle à son image de marque, le veaudelait.com opte pour un look esthétique, haut de gamme et épuré tout en utilisant les couleurs propres au Veau de lait du Québec, soit le noir et l'or. La facture est plus moderne, ce qui permet d'offrir au consommateur un environnement visuel des plus harmonieux.

Le veaudelait.com en chiffres, c'est :

- Plus de 200 recettes en ligne;
- 4400 adeptes sur Facebook;
- Plus de 45 000 pages vues par mois.

N'hésitez plus, venez visiter VOTRE veaudelait.com



FORMATIONS BOVINES

Plusieurs formations bovines sont disponibles à travers le Québec.

Pour plus d'information, consultez : formationagricole.com